



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 15

LOCTITE 248

No. FDS : 153639  
V003.1

Révision: 02.05.2013

Date d'impression: 13.02.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 248

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Anaérobie

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (DPD):

Xi - Irritant

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Xi - Irritant



**Phrases R:**

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

**Phrases S:**

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Indications additionnelles:**

Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**2.3. Autres dangers**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Description chimique générale:**

Produit de freinage des filetages à base de résine de méthacrylate

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Polyamide wax~	477-310-1 01-0000019941-65	>= 10- < 25 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 4 H413
Éthylène glycol 107-21-1	203-473-3 01-2119456816-28	> 1- < 3 %	Toxicité aiguë 4; Oral H302
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 1- < 2,5 %	Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Toxicité aiguë 3; inhalation H331 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Peroxydes organiques E H242 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Corrosion cutanée 1B H314
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	212-828-1 01-2119472430-46	> 0,1- < 0,5 %	Toxique pour la reproduction 1B H360D Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315
Cumène 98-82-8	202-704-5	> 0,1- < 0,5 %	Liquides inflammables 3 H226 Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Polyamide wax~	477-310-1 01-0000019941-65	>= 10 - < 25 %	R53
Éthylène glycol 107-21-1	203-473-3 01-2119456816-28	> 1 - < 3 %	Xn - Nocif; R22
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 1 - < 2,5 %	T - Toxique; R23 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 O - Comburant; R7 C - Corrosif; R34 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	212-828-1 01-2119472430-46	> 0,1 - < 0,5 %	Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 2.; R61 Xi - Irritant; R36/37/38
Cumène 98-82-8	202-704-5	> 0,1 - < 0,5 %	R10 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

#### Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des traces de fumées toxiques pouvant se dégager pendant l'incinération, l'utilisation d'un respirateur est recommandée.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Décharge spéciale avec l'accord des autorités locales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21 °C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Anaérobie

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour  
France

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
ÉTHYLÈNE-GLYCOL 107-21-1	20	52	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ÉTHYLÈNE-GLYCOL 107-21-1	40	104	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1	20	52	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1	40	104	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE 872-50-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECTLV
N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE 872-50-4	20	80	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE 872-50-4	10	40	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE 872-50-4	20	80	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE 872-50-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE 872-50-4	10	40	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Éthylène glycol 107-21-1	Eau douce					10 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	Eau salée					1 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	Sédiments (eau douce)				20,9 mg/kg		
Éthylène glycol 107-21-1	STP					199,5 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	terre				1,53 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Eau douce					0,25 mg/L	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Eau salée					0,025 mg/L	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Eau (libérée par intermittence)					5 mg/L	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Sédiments (eau douce)				0,805 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	terre				0,138 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	STP					10 mg/L	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	oral				0,00167 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Sédiments (eau salée)				0,0805 mg/kg		

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Éthylène glycol 107-21-1	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/kg p.c. /jour	
Éthylène glycol 107-21-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		35 mg/m3	
Éthylène glycol 107-21-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		53 mg/kg p.c. /jour	
Éthylène glycol 107-21-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		7 mg/m3	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	salarié	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		208 mg/kg p.c. /jour	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/m3	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		19,8 mg/kg p.c. /jour	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/m3	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		125 mg/kg p.c. /jour	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/m3	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		26 mg/kg p.c. /jour	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11,9 mg/kg p.c. /jour	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		12,5 mg/m3	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		6,3 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

## Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit &gt; 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit &gt; 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:  
Porter des lunettes.

Protection du corps:  
Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	solide Bleu
Odeur seuil olfactif	caractéristique Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non applicable
Point initial d'ébullition	> 150,0 °C (> 302 °F)
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (25,0 °C (77 °F))	< 6,66 mbar
Densité ( $\rho$ )	1,1000 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Légère
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Indéterminé
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des oxydants forts.  
Initiateurs radicaux libres.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

#### Toxicité inhalative aiguë:

Irritant pour les voies respiratoires.

#### Irritation de la peau:

Bien que ce produit ne soit pas un sensibilisateur commun il peut exister un risque de sensibilisation au cas où une peau abîmée s'y trouverait exposée de façon prolongée ou répétée

#### Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Éthylène glycol 107-21-1	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	550 mg/kg	oral		rat	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LD50	5.010 mg/kg	oral		rat	

#### Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LC50	> 5,1 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	modérément irritant		homme	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	légèrement irritant		lapins	

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	irritant		lapins	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Éthylène glycol 107-21-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	NOAEL=0,5 mg/l	Inhalation	90 days 6 hrs/day, 5 days/wk	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

A l'état durci, la contribution de ce produit aux risques pour l'environnement est insignifiante comparée aux emballages dans lesquels il est conditionné.

**12.1. Toxicité****Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologiqu es	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Éthylène glycol 107-21-1	NOEC	15.380 mg/l	Fish	28 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
	LC50	72.860 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Éthylène glycol 107-21-1	EC50	34.400 mg/l	Daphnia	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Éthylène glycol 107-21-1	EC50	> 20.000 mg/l	Algae		Microcystis aeruginosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Éthylène glycol 107-21-1	NOEC	8.590 mg/l	chronic Daphnia	7 Jours	Ceriodaphnia sp.	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LC50	4.000 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	EC50	4.897 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	EC50	> 500 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	
Cumène 98-82-8	LC50	4,8 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Cumène 98-82-8	EC50	4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Cumène 98-82-8	EC50	2,6 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Polyamide wax~		aucune donnée	24 %	
Éthylène glycol 107-21-1	facilement biodégradable	aérobie	83 - 96 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9			18 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4		aérobie	99 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Cumène 98-82-8		aérobie	86 %	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité:**

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

**Potentiel de bioaccumulation:**

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Polyamide wax~	> 6,5				22 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n- octanol / water), HPLC Method)
Éthylène glycol 107-21-1	-1,36					
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1		Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	-0,11					
Cumène 98-82-8		35,5		Carassius auratus		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)
Cumène 98-82-8	3,55				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n- octanol / water), Shake Flask Method)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Polyamide wax~	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Éthylène glycol 107-21-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Evacuation du produit:**

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

**Evacuation d'emballage non nettoyé:**

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Code de déchet**

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3 %
----------------------------	-------

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

N° tableau des maladies professionnelles:	65
--	----

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R23 Toxique par inhalation.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R7 Peut provoquer un incendie.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.